

Observation n°265 du 15/04/2023

Je suis contre ce projet de Doussay en raison de son impact grave sur l'avifaune :

En effet, comme le rappelle avec justesse et précision, la MRAe, pas moins de **13 espèces remarquables ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate dont des busards, des vanneaux**, des perdrix ou encore l'Oedicnème Criard.

Plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées dont deux espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », le Busard cendré et l'Oedicnème criard.

Les inventaires et prospections de terrain mentionnent la présence sur le site de couples d'Outarde canepetière en 2008 et en 2009, deux mâles ayant été observés. Deux prospections supplémentaires ont été réalisées en juin et juillet 2021 selon le dossier.

L'étude d'impact de 2013 qui sert de base à cette nouvelle EP est malhonnête et cela est facilement prouvable : elle présente en effet en page 163 une sensibilité FORTE à moyenne d'Avril à Août en ce qui concerne l'Outarde, **ce qui est erroné puisque les rassemblements pré-migratoires peuvent s'échelonner jusqu'à mi-October !**

La MRAe a relevé que la présence de l'Outarde au niveau du site ne peut être écartée, les individus observés initialement étant de probables noyaux satellites des populations de la ZPS Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois, et compte-tenu de l'occupation agricole du sol caractéristique de l'habitat naturel de cette espèce.

Il est à noter qu'en fait, le projet se situe sur la ZNIEFF Plaine de Doussay (**non mentionnée par le promoteur ni la MRAe**) caractérisée par l'Outarde Canepetière, le busard cendré, l'oedicnème criard et le Vanneau huppé notamment. Contrairement aux affirmations du promoteur, la LPO et Vienne Nature confirme des observations tous les ans depuis plus de 10 ans de ces outardes sur le site.

En conséquence, merci de rendre un avis défavorable.

Anais Cheron

86420 Princay